Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

L'AIST 84 sensibilise les futurs salariés à la santé au travail



Il n'est plus à démontrer que la bonne santé des salariés et leur motivation à venir travailler sont des atouts majeurs pour la performance des entreprises. Avec Préven'jeunes, l'AIST 84 (Service de prévention et de santé au travail), sensibilise autour de la prévention et santé, le plus tôt possible sur le parcours des futurs salariés.

Lancé en 2016, ce programme de sensibilisation aux risques professionnels a fait du chemin. Il prend un coup de frais en cette rentrée scolaire 2021 et revient avec son équipe de spécialistes en prévention. Ergonomes, toxicologues, psychologues du travail et conseillers en prévention, informent et sensibilisent sur le terrain, les jeunes, au sein même de leurs structures de formation. S'articulant autour de combinaisons de modules de sensibilisation aux risques professionnels, le programme Préven'Jeunes s'adapte à l'ensemble des filières professionnelles : métiers de l'esthétique, mécanique automobile, management, commerce, ressources humaines….

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Ces interventions s'inscrivent totalement dans le cursus scolaire et/ou d'apprentissage et sont comprises dans l'offre de service de l'AIST 84 à ses adhérents.Téléchargez la brochure de présentation en cliquant ici.

L.M.

Covid : quels sont les métiers éligibles à la vaccination en Vaucluse ?



L'AIST 84 (Association interprofessionnelle de santé au travail) rappelle que « le gouvernement a décidé d'élargir la vaccination à près de 400 000 professionnels de 55 ans et plus à compter du samedi 24

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

avril ». A ce titre, une nouvelle liste a été établie, ouvrant un accès prioritaire aux professionnels suivants afin d'être pris en charge avec les vaccins Janssen (laboratoire Johnson & Johnson) ou Astrazeneca :

- conducteurs de bus, ferry et navette fluviale,
- conducteurs et livreurs sur courte distance,
- conducteurs routiers,
- chauffeurs de taxi et de VTC,
- contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains),
- agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets,
- agents de gardiennage et de sécurité,
- salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtissiers,
- salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande,
- professionnels des pompes funèbres.

Les médecins et infirmiers de l'AIST 84 peuvent donc vacciner ces professionnels en priorité à partir du moment où leur entreprise est adhérentes. « Tous les salariés doivent être informés, insiste l'organisme de gestion de la santé au travail. C'est pourquoi nous leur adresserons par SMS une communication dédiée très prochainement. »

Informations et prise du rendez-vous en cliquant ici